



République Tunisienne

Ministère de la formation professionnelle
et de l'Emploi



PROJET « CREATION DES MICRO ENTREPRISES DANS LES GOUVERNORATS DE MEDENINE ET TATAOUINE »

Programme d'appui aux jeunes désirants créer leurs entreprises

2eme APPEL A CANDIDATURE

I. CONTEXTE & CADRE DU PROJET

La région de sud-est tunisien, en particulier les gouvernorats de Médenine et Tataouine, a subi depuis 2011, non seulement les retombées de la révolution Tunisienne mais aussi celles de la Libye. Ces crises ont eu un important impact négatif sur le commerce transfrontalier dont la communauté est fortement dépendante.

Cette situation, à côté des autres éléments, a participé fortement à une augmentation remarquable du chômage notamment chez les jeunes diplômés malgré les multiples initiatives et programmes qui sont menés dans la région pour en faire face et pour appuyer les communautés locales à surmonter cette crise en mettant à la disposition de jeunes des mécanismes et des instruments pour développer leurs compétences personnelles et entrepreneuriales en vue de créer leurs propres entreprises.

Dans ce contexte, le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets « UNOPS » vient de lancer, en partenariat avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (MFPE) et l'Office de Développement du Sud (ODS), un projet intitulé « **création des micro entreprises dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine** » en vue de participer aux efforts de création de l'emploi dans la région à travers la promotion de l'investissement privé et l'entrepreneuriat.

Ce projet, financé par la coopération italienne, s'appuiera sur les réalisations et les bonnes pratiques en matière d'appui à l'entrepreneuriat générés par les multiples programmes et initiatives menés dans la région depuis 2011.

Le principal objectif de ce projet est de contribuer à la résorption de la question urgente et pressante du chômage, en aidant les jeunes et les femmes issues des zones les plus vulnérables de ces régions à accéder au marché du travail et à créer leurs entreprises. Il renforcera leurs capacités techniques, d'entrepreneuriat, de gestion, leur confiance en vue de favoriser leur accès aux ressources productives.



A cet effet, le projet a lancé en 2017 un premier appel à candidature qui a abouti à la création et à l'installation de 35 entreprises (19 à Médenine et 16 à Tataouine) générant plus que 130 emplois directs. Le cout d'investissement des entreprises installées s'élève à plus qu'un million six cents dinars tunisiens dont 63 % sous forme des subventions de l'UNOPS.

En 2019, un deuxième programme d'appui technique et financier sera lancé aux jeunes désirants monter leurs entreprises.

Le présent appel à candidature définit les règles de soumission et les critères d'évaluation des dossiers déposés par les jeunes concernés.

II. POPULATION CIBLE

Cet appel à candidature vise les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle de deux gouvernorats de Médenine et Tataouine et ayant l'intention de monter leurs premières entreprises et ont déjà un Business Plan de leurs projets.

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'APPUI

Le programme d'appui comprendra cinq phases comme suit :

Étape 1 : Publication de l'appel à candidature et première sélection des jeunes candidats

En suivant le processus de sélection détaillé au paragraphe V, les candidatures reçues seront examinées et évaluées par le comité technique du projet pour présélectionner en première phase 200 dossiers (100 par gouvernorat).

En deuxième phase, les 200 jeunes candidats présélectionnés se présenteraient devant le comité technique pour défendre leurs projets proposés en vue de sélectionner 100 jeunes (soit 50 par gouvernorat) pour bénéficier de l'étape 2

Étape 2 : Accompagnement personnalisé pour la finalisation et validation des BP et de bouclage des schémas de financement

Il s'agit d'un programme d'accompagnement personnalisé **pour les 100 jeunes sélectionnés** en vue de finaliser et valider leurs plans d'affaires et les appuyer pour boucler les schémas de financement de leurs projets.

A l'issu de cette étape, les dossiers des jeunes candidats seront évalués de nouveau par le comité technique pour sélectionner au moins 40 jeunes (20 par gouvernorat) pour l'appui financier et passer à l'étape 3.

Étape 3 : Accompagnement personnalisé pour le pré-installation et mise en place d'un cadre de financement

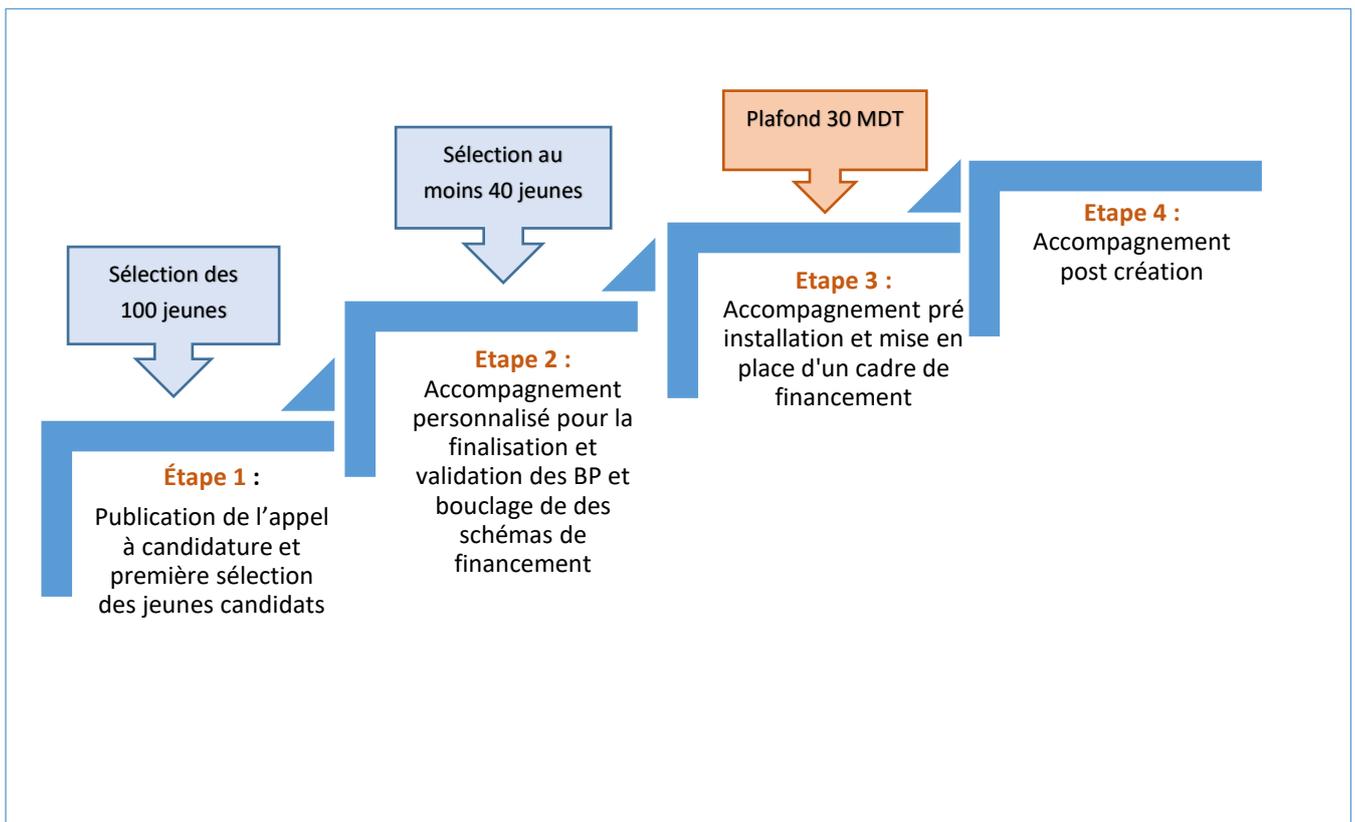
Les jeunes candidats sélectionnés (40 jeunes) bénéficieront d'un accompagnement pour la pré-installation de leurs entreprises et préparation des accords de subvention avec l'UNOPS.



Etape 4 : Accompagnement post création

Les projets retenus seront accompagnés et bénéficieront d'un appui pré et post création selon leurs besoin cas par cas

Ce programme est schématisé comme suit :



IV. INDICATEUR GENRE :

En se référant à l'objectif général du projet favorisant l'aspect genre, la candidature des femmes sera encouragée et par conséquent au moins 50% des jeunes à retenir pour l'appui financier seront des femmes.

V. REPARTITION PAR DELEGATION DES JEUNES A SELECTIONNER A L'ETAPE 1 :

En vue de favoriser les zones intérieures de chaque gouvernorat, la répartition par délégation des jeunes à présélectionner au cours de l'étape 1 sera en relation avec le nombre des chômeurs au niveau de la délégation concernée (statistiques INS 2014).

A cet effet, le ratio à utiliser pour déterminer le nombre des jeunes candidats au niveau de chaque délégation sera comme suit :



Ratio : nombre des chômeurs au niveau de la délégation/le nombre des chômeurs au niveau du gouvernorat

Le tableau suivant reflète le nombre des jeunes à présélectionner par délégation au niveau de la phase 1 de l'étape 1 du programme (présélection sur évaluation des dossiers) :

Gouvernorat de Médenine						Gouvernorat de Tataouine					
Délégation	Jeunes à sélectionner					Délégation	Jeunes à sélectionner				
	H		F		Total		H		F		Total
	Ratio	Nbre	Ratio	Nbre			Ratio	Nbre	Ratio	Nbre	
Medenie nord	15%	7	15%	8	15	Tataouine Nord	36%	18	34%	17	35
Medenine Sud	15%	7	18%	9	16	Tatouine Sud	25%	13	28%	14	27
Beni Khedech	5%	2	6%	3	6	Smar	11%	6	7%	3	9
Benguerdene	22%	11	18%	9	20	Bir Lahmar	4%	2	9%	4	6
Zarzis	14%	7	12%	6	13	Ghoumrassen	5%	2	9%	5	7
Houmet Essouk	11%	6	12%	6	12	Dhiba	6%	3	5%	3	6
Midoun	10%	5	8%	4	9	Remada	12%	6	7%	4	10
Ajim	3%	2	3%	2	3						
Sidi Makhoulouf	6%	3	5%	3	6						
Nombre total		50	-	50	100	Nombre Total	50	-	50	100	

Le nombre final des jeunes à présélectionner à l'issue de l'étape 1 au niveau de chaque délégation (après les entretiens individuels) sera arrêté en gardant la parité entre le deux sexe (50 % hommes, 50 % femmes).

Par conséquent le nombre des jeunes à présélectionner par délégation à l'issue de l'étape 1 sera comme suit :

Gouvernorat de Médenine				Gouvernorat de Tataouine			
Délégation	Jeunes à sélectionner			Délégation	Jeunes à sélectionner		
	H	F	Total		H	F	Total
Medenie nord	4	4	7	Tataouine Nord	9	8	17
Medenine Sud	4	4	8	Tatouine Sud	6	7	13
Beni Khedech	1	2	3	Smar	3	2	5
Benguerdene	5	4	10	Bir Lahmar	1	2	3
Zarzis	3	3	7	Ghoumrassen	2	2	4
Houmet Essouk	3	3	6	Dhiba	2	1	3
Midoun	3	2	4	Remada	3	2	5
Ajim	1	1	2				
Sidi Makhoulouf	1	2	3				
Nombre Total	25	25	50	Nombre Total	26	24	50



VI. L'APPORT DE L'UNOPS

L'apport de l'UNOPS pour les projets à retenir sera sous forme des dons non remboursables et plafonné à 30 mille dinars tunisiens par projet. Le schéma de financement à adopter sera comme suit :

Apport propre	Apport UNOPS	Reste
5 % (Minimum)	70 % (plafond 30 000 dt)	Soit apport propre, soit crédit

VII. METHODE ET PROCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATURES POUR L'ETAPE 1

7.1 CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont éligibles au présent appel à candidature les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle répondant aux critères suivants :

1. Promoteur

- Avoir un âge supérieur ou égal à 18 ans et inférieur ou égal à 40 ans à la date de la clôture de l'appel à candidature ;
- Être résident(e) dans les gouvernorats concernés (Médenine et Tataouine) ;
- Avoir un diplôme d'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle (y compris le certificat de justification d'aptitude professionnelle (CJAP)).
- Être un nouveau promoteur(trice) ;

2. Projet :

- Projet à implanter dans les gouvernorats de Médenine ou Tataouine,
- Montant d'investissement du projet proposé devra être supérieur ou égal à 20 Mdt
- Projet non commercial
- Ayant un plan d'affaire préparé d'une façon minutieuse et lisible

7.2 PRESENTATION DE LA DEMANDE

Les demandeurs sont tenus de présenter un dossier complet, conformément aux indications présentées dans le paragraphe IX. « Composition et dépôt du dossier ».

Les copies des plans d'affaires renseignées d'une manière illisible seront rejetées et par conséquent les candidatures seront considérées non éligibles conformément au paragraphe 7.1



7.3 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Le traitement et l'évaluation des dossiers de candidatures déposés se fera par délégation comme suit :

a. Dépouillement administratif : les éléments suivants seront examinés :

- Le respect de la date limite de soumission. Si ce n'est pas le cas, la candidature sera automatiquement rejetée.
- L'exhaustivité des renseignements et justificatifs demandés.
- La conformité du dossier de candidature par rapport aux critères d'éligibilité spécifiés dans le sous paragraphe 7.1.

Les dossiers qui ne répondent pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ils ne seront pas évalués.

b. Notation et Classement des candidatures : Les candidatures considérées techniquement et administrativement éligibles seront examinées et évaluées au niveau de chaque délégation par le comité technique de chaque gouvernorat selon la grille suivante :

Critères portant sur le candidat		
Critères	Evaluation*	Commentaires
1) Connaissances et savoir-faire technique en relation avec le projet : Expériences professionnelles, formations techniques, stages, ...		
2) Les compétences complémentaires menant le projet correspondent aux besoins du projet.		
Critères portant sur le projet proposé		
Critères	Evaluation*	Commentaires
3) Adéquation du projet aux secteurs prioritaires de la région		
4) Le service proposé répond à un réel besoin des clients, le potentiel du projet est bien identifié et attractif.		
5) Bonne compréhension du marché : connaissance de la concurrence, positionnement , accessibilité aux clients, et prix.		
6) Capacité à déployer le service sur le marché régional, national, stratégie de marketing...		
7) Proposition en matière de valeurs (value proposition), différenciation du produit, modèle d'affaire .		



8) Evaluation des besoins en financement et en temps (plan de projet) estimés réalistes et clairement définis.		
9) Points forts, potentiel de réussite , défaut insurmontable ou risques compromettant le projet, pérennité du projet.		
10) Participe au développement de l'économie verte et/ou protection de l'environnement		
11) Apport en innovation : en termes d'idée du projet, process de production/services, marketing, ...		
12) Cohérence de l'ensemble, évaluation globale :		
Score totale		

**Evaluation : Insuffisante 1, Faible 2, Satisfaisante 3, Bonne 4, Excellente 5*

A l'issue de cette évaluation, tous les dossiers candidats au niveau de chaque délégation seront classés par ordre décroissant de leurs scores obtenus, et le nombre dédié à chaque délégation classés en première ordre seront retenus pour les entretiens individuels.

c. Entretiens individuels : les candidats présélectionnés au niveau de chaque délégation sont appelés à se présenter devant les membres du comité technique (CT) en vue de défendre leurs idées des projets, l'évaluation de cet entretien se fera selon la grille de scoring suivante :

Critères	Evaluation	Commentaires
1. clarté et articulation de l'idée du projet Présentation de l'idée, démonstration de la compétence, démonstration de la faisabilité technique		
2. Démonstration de la faisabilité commerciale Présence de clients intéressés en nombre suffisant, prix, marché potentiel, cibles, marketing, revenus prévisionnels		
3. Démonstration de la faisabilité financière Viabilité financière dans un horizon raisonnable, Perspectives de rentabilité (économique ou sociale), Explications pertinentes dans le cas de la démonstration de la non- viabilité financière		
4. Autres commentaires Confiance en soi, clarté de la présentation, ...		
Score finale		

**Evaluation : Insuffisante 1, Faible 2, Satisfaisante 3, Bonne 4, Excellente 5*



d. Présélection des candidatures : les premières candidatures au niveau de chaque délégation (selon leurs quotas afférents mentionné dans le § V) et ayant obtenu les meilleurs scores seront sélectionnées pour l'étape 2 du programme d'appui.

VIII. COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Composition du dossier	<ol style="list-style-type: none">1. Copie de la carte d'identité2. Copie du diplôme3. Copie du plan d'affaire4. Attestation de résidence5. Toutes Attestation(s) de formation et/ou d'expériences professionnelles
Soumission	Les candidats sont invités à soumettre leur candidature en utilisant les plans d'affaires (PA) de leurs projets proposés. Ils devront rédiger leurs PA avec soin, en langue arabe ou française, et de façon aussi claire que possible, afin d'en faciliter l'évaluation. Toute incohérence majeure pourrait conduire au rejet de la candidature.
Dépôt des candidatures	Les dossiers de candidature remplis doivent être envoyés, <i>par rapide Poste</i> , sous enveloppe fermée à l'adresse postale suivante : <i>UNOPS/Projet CMMT 4eme étage - Bureau 09 Immeuble STB Avenue Habib Bourguiba 4100 Médenine</i> Et ce, au plus tard, <i>le 04/03/2019</i> . Le cachet d'envoi de la poste fait foi. Toute candidature reçue après la date limite sera automatiquement rejetée.